

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-propriétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.

VOL. XXVI

VENDREDI, 17 NOVEMBRE 1899

No 7

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

Un fait nouveau s'est produit à la Banque Jacques Cartier, le président, M. Alph. Desjardins a donné sa démission non seulement de président, mais aussi de directeur de la banque. C'est sans doute le premier pas vers de plus grands changements. Mais, fait assez surprenant, c'est que la démission datée du 23 octobre dernier, n'a été présentée et acceptée que lundi dernier. Or, nous voyons dans les déclarations faites à un journal quotidien par le nouveau président de la banque M. G. N. Ducharme, que les dettes des directeurs envers la banque ont considérablement diminué et que l'état des affaires de la banque au 31 octobre ne donnera pas le chiffre de la dette de M. A. Desjardins, comme directeur de la banque, puisque sa démission est datée du 28 octobre.

Il nous ferait plaisir de croire que la dette des directeurs a réellement diminué d'une façon très sensible par des versements en espèces mais cette diminution sensible ne serait-elle pas plutôt due au transfert à un autre compte de la dette du président ancien ? C'est ce qui expliquerait pourquoi la démission donnée et acceptée en novembre a été datée du 28 octobre, c'est-à-dire d'une

date antérieure à celle fixée pour l'établissement du rapport à fournir au gouvernement.

S'il en est ainsi, c'est un bien petit moyen pour faire supposer au public que les comptes d'avances aux directeurs ont notablement diminué durant le cours du mois de novembre.

Ce n'est pas par l'emploi de semblables moyens que la banque Jacques Cartier peut prendre rang parmi celles qui inspirent une confiance sans bornes au public. Elle a, pour arriver à rouvrir péniblement ses portes, fait appel à la confiance ou plutôt à la générosité de ses créanciers. Des institutions religieuses, des communautés, des corporations, des commissions scolaires, des particuliers ont consenti à abandonner toute réclamation pendant un an.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des moyens employés pour obtenir ces adhésions, ni à examiner les raisons qui ont incité les créanciers à accorder à la banque de longs délais pour s'acquitter de ses dettes. Nous nous trouvons devant un fait: la réouverture des portes de la banque Jacques Cartier.

Les directeurs ont prétendu qu'avec la reprise des opérations, c'était le salut de la banque.

Son salut dépend moins du désir des directeurs de se créer à nouveau